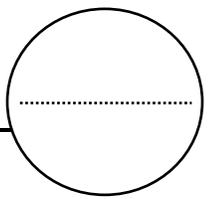




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 2 mai 2023 à compter de 20h00. La séance du conseil se tient au 476 rue Frontière à Hemmingford, dans la salle située en arrière de la Coop.

Sont présent(e)s

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Roy Catto, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
M. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente

Michael Krohn,
Directeur général et Greffier-trésorier
Pascale Giroux,
Directrice générale adjointe et
Coordonnatrice des travaux publics

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2023-05-087

1A - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2023-05-088

2A - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2023

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 DÉLÉGATION

2023-05-089

4A - L'ABANDON DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 328 (RÉSOLUTION 2023-04-069) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 721 086 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 916 586 \$ POUR LA RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE MARGARET

Attendu que le projet de règlement d'emprunt numéro 328 (résolution 2023-03-046) et l'adoption du règlement d'emprunt numéro 328 (résolution 2023-04-069) pour la reconstruction des infrastructures de l'Avenue Margaret demandent beaucoup de modifications ;

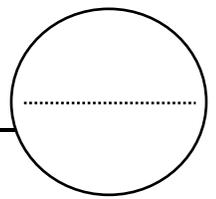
Attendu que la recommandation du Ministère des Affaires Municipales et Habitation du Québec (MAMH) est qu'il serait de mise de refaire le processus complet et d'adopter un nouveau projet de règlement numéro 329 afin de corriger le tout par transparence ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le règlement d'emprunt numéro 328 décrétant une dépense de 2 721 086 \$ et un emprunt de 1 916 586 \$ pour la reconstruction des infrastructures de l'avenue Margaret soit abandonné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023

2023-05-090

**4B - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 329 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 073 041 \$ ET UN
EMPRUNT DE 2 073 041 \$ POUR LA RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES
DE L'AVENUE MARGARET**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par moi, Jonathan Mailloux, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt #329 décrétant un emprunt de 2 073 041 \$ et une dépense de 2 073 041 \$ pour la reconstruction des infrastructures de l'avenue et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

2023-05-091

**4C-PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 329 DÉCRÉTANT UNE
DÉPENSE DE 2 073 041 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 073 041 \$ POUR LA
RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE MARGARET.**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'une nouvelle programmation de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) sera effectuée et envoyée dans les prochaines semaines, un montant de l'aide financière sera affecté pour ces travaux ;

ATTENDU QUE les plans et devis ont été préparés par la firme de génie-conseils Avizo, portant le numéro INF-1165-2D17 en date du 23 janvier 2023 ;

ATTENDU QUE le processus d'appel d'offres a été effectué et que l'adjudication du contrat a été adopté à la compagnie Location d'Angelo Inc. à la séance ordinaire du 7 mars 2023 à certaines conditions décrites ci-dessous, **QUE** cette adjudication de contrat soit conditionnelle à ce que le règlement d'emprunt soit accordé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, **QUE** si le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation refuse le règlement d'emprunt, que cette adjudication de contrat n'ait pas lieu, **QU'AUCUN** des travaux ne pourront débuter avant que le règlement d'emprunt soit approuvé par le MAMH, **QU'AUCUNE** dépense ne puisse être engagée avant que le règlement d'emprunt soit approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU QUE le conseil municipal est exempté du processus de personnes habiles à voter et qu'il n'est soumis qu'à l'approbation du ministre par l'article 1061 du 4^e l'alinéa des paragraphes 1 et 2 du code municipal du Québec ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer la reconstruction des infrastructures de l'avenue Margaret tel qu'il appert du sommaire des coûts des travaux préparé et signé par Michael Krohn, directeur général en date du 2 mai 2023, incluant, les frais de contingences, les frais d'honoraires professionnels, les taxes nettes et les frais de financement et aussi selon le résultat de l'appel d'offres du bordereau de l'analyse des soumissions préparé et signé par Kevin Poulin, ingénieur de la firme de génie-conseils Avizo portant le numéro INF-1165-2D17, lesquels font parties intégrantes du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 073 041 \$ pour les fins du présent règlement.

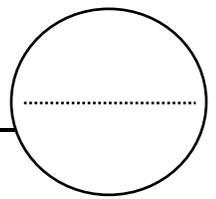
ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 073 041 \$ sur une période de 40 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023

dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Les tableaux des coûts des travaux estimés (annexe A) et coûts du plus bas soumissionnaire conforme (annexe B) font partis de ce règlement d'emprunt.

ANNEXE A

Coûts des travaux avant taxes tel qu'estimé par la firme Avizo et soumis le 23 janvier 2023	1 792 609,00 \$
Contingents 20%	358 521,00 \$
Services professionnels 10%	215 130,00 \$
Total préliminaire	2 366 260,00 \$
Taxe nette de 5%	118 017,00 \$
Total secondaire	2 484 277,00 \$
Frais de financement 10%	248 427,00 \$
Total final	2 732 704,00 \$

ANNEXE B

Coûts des travaux avant taxes tel que soumis par l'entreprise Location d'Angelo Inc. le 1 ^{er} mars 2023	1 785 000,00 \$
Contingents 20%	357 000,00 \$
Services professionnels 10%	214 200,00 \$
Total préliminaire	2 356 200,00 \$
Taxe nette de 5%	117 515,00 \$
Total secondaire	2 473 715,00 \$
Frais de financement 10%	247 371,00 \$
Total final	2 721 086,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

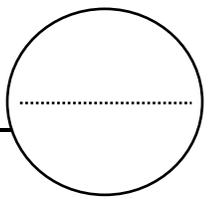
2023-05-092

4D - CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX

Attendu que l'association des directeurs municipaux du Québec organise le congrès annuel le 14, 15 et 16 juin à Québec;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023

Attendu que le directeur général et greffier-trésorier Michael Krohn ainsi que son adjointe Pascale Giroux sont prêtes à assister à cette formation afin d'être à date avec tous les changements ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier Michael Krohn ainsi que son adjointe Pascale Giroux à assister à ce congrès;
- Que la municipalité est responsable des frais d'inscription \$566.00 + taxes pour le directeur général et de 805\$+ taxes pour l'adjointe directrice générale, ainsi que les frais de déplacement, de séjour et des repas de ceux-ci pour cette formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-093

4E - NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Attendu que selon l'article 184 du Code Municipal du Québec, le conseil municipal peut nommer un greffier-trésorier adjoint afin que ce dernier soit en mesure d'exercer tous les devoirs de la charge de greffier-trésorier ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- QUE madame Pascale Giroux soit nommée en tant que greffière-trésorière adjointe en plus de sa fonction de directrice générale adjointe et coordonnatrice des travaux publics;
- QU'à ce titre, la greffière-trésorière adjointe exercera tous les devoirs de la charge de greffier-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités;
- QU'en cas de vacance dans la charge de greffier-trésorier, la greffière-trésorière adjointe devra exercer les devoirs de cette charge jusqu'à ce que la vacance soit remplie;
- QUE madame Pascale Giroux occupera dorénavant les fonctions de directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et coordonnatrice des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-094

4F - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2022-12-209 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

Attendu la résolution 2022-12-209;

Attendu qu'il y a lieu de déplacer la séance du mardi 1^{er} août 2023 au mercredi 9 août 2023. De plus, cette séance aura lieu à 19h au lieu de 20h.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de reporter la séance prévue le mardi 1^{er} août 2023 au mercredi 9 août 2023 et que cette dernière débute à 19h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-095

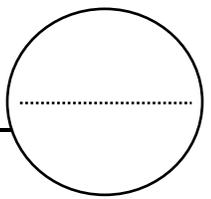
4G – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2022-11-194 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL – COMITÉ 2023

Attendu que le conseil nomme chaque année par résolution 3 conseillers sur chacun des comités du conseil municipal du Village de Hemmingford;

Attendu que la vacance du siège #2 a été constaté lors de la séance de décembre 2022;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023

Attendu que M. Roy Catto a été proclamé élu le 24 février 2023 et que ce dernier doit être nommé pour les comités 2023;

Attendu que le maire est d'office sur tous les comités;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de nommer les conseillers suivants aux comités tels que suit :

Comité 2023	Membre du conseil	Membre du conseil	Membre du conseil
Administration générale, budget et intermunicipal	Jayne McNaughton	Roy Catto	Christopher Hill
Ressources humaines	Lucie Bourdon	Jayne McNaughton	Normand Lussier
Sécurité publique	Jonathan Mailloux	Christopher Hill	Roy Catto
Voirie - Hygiène du milieu	Christopher Hill	Jonathan Mailloux	Lucie Bourdon
Urbanisme et aménagement	Normand Lussier	Lucie Bourdon	Roy Catto
Loisirs, sports, cultures Jardins communautaires, Santé et bien-être social	Jayne McNaughton	Christopher Hill	Jonathan Mailloux
Représentante pour la bibliothèque	Lucie Bourdon		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-096

4H FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Attendu que conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, *article 15*, tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

Attendu que M. Roy Catto est élu sans opposition au siège no 2 le 24 février 2023;

Attendu qu' une formation du comportement éthique et déontologie - autoapprentissage en ligne est offerte par la FQM pour 297\$ plus les taxes ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver le cout de 297\$ plus taxes pour Roy Catto de suivre le formation du comportement éthique et déontologie –autoapprentissage en ligne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6A RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Pascale Giroux, coordonnatrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de voirie durant le mois d'avril 2023.

2023-05-097

6B - OCTROI DE CONTRAT POUR DU PAVAGE

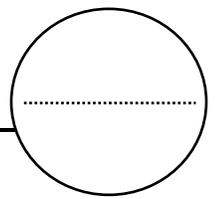
Attendu qu' une demande de prix a été faite auprès de *Pavage MCM* pour des travaux à deux endroits sur le territoire qui nécessitent un entretien ;

Attendu que les prix vont comme suit :

	Emplacement	Description	Cout avant taxes
1	rue Goyette (section entre Bouchard et Keddy)	Réparation d'asphalte de type EB-10S 2'' d'épaisseur pour une superficie de 335' X 21'	16 770.00 \$
2	Rue Goyette (section entre Keddy et Barr)	Réparation d'asphalte de type EB-10S 2'' d'épaisseur pour une superficie de 285' X 22'	15 050.00 \$



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023

3	Rabais pour les 2 sections	Si le conseil décide de faire les deux sections en même temps nous avons une économie de 2 200.00 \$	29 600.00 \$
---	----------------------------	--	--------------

Attendu qu' une partie de ces dépenses seront couvertes par une subvention du Ministère des Transports du Québec, PPA-CE;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- D'octroyer le contrat de revêtement des deux sections du réseau routier municipal mentionnées ci-haut à la compagnie Pavage M.C.M. pour un montant total de 29 600.00 \$ plus les taxes applicables ;
- Que les travaux doivent être effectués le plus tôt possible, lorsque les conditions le permettront ;
- D'approuver les crédits nécessaires à ces fins au montant de 15 000\$ (03-010-00-721), tel que budgété pour l'exercice financier 2023 ;
- D'approprier la différence dans le surplus général afin de pallier aux frais supplémentaires non budgétés ;
- D'autoriser le Directeur générale et/ou la Coordinatrice des travaux publics à signer tout document relié à ce dossier ;
- D'inclure les coûts encourus pour les améliorations du chemin dans le prochain programme d'aide pour les projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-098

6C - CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HOTEL DE VILLE

Attendu que le conseil municipal entérine et confirme que les travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville ont été fait durant le mois d'août 2022 par la compagnie Couvreurs Dubuc Inc.;

Attendu que le conseil confirme que la facture de la compagnie Couvreurs Dubuc Inc., s'élevant au coût de 88 082,35 \$, a été payé le 7 septembre 2022;

Attendu que la subvention PRABAM soit appliquée pour ces travaux (soit un montant maximal de 75 000\$ subventionné);

Attendu que le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale, amendée s'il y a lieu;

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la reddition de compte à la suite de ces travaux peut être déposé afin de recevoir la subvention PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-099

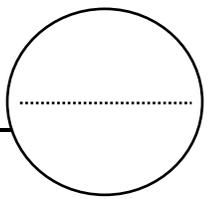
6D - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023

- Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- Attendu que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'ils approuvent les dépenses d'un montant de 36 332.12\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7A RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été en moyenne de 58 857 gallons par jour durant le mois d'avril. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

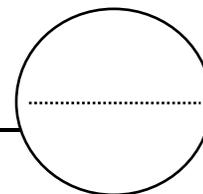
8A-CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION À DISTANCE DU CONSEILLER NOMMER POUR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU HAUT RICHELIEU (OMHHR)

- Considérant qu'un conseiller ou conseillère siégeant au conseil municipal où se trouve l'Office Municipal d'Habitation du Haut Richelieu (OMHHR) peut être nommé comme représentant au conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation du Haut Richelieu;
- Considérant que le conseiller au poste no.4 de la municipalité du Village de Hemmingford, M. Jonathan Mailloux, a été nommé comme représentant pour siéger au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation du Haut-Richelieu;
- Considérant que Mme Marianne Lambert, présidente du CA de l'OMHHR exige que toutes les réunions se tiennent en présentiel;

2023-05-100



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023

Considérant que l'impossibilité de M. Jonathan Mailloux d'assister aux réunions en présentiel;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de demander à Mme Marianne Lambert, présidente du CA de l'OMHHR que M. Jonathan Mailloux soit autorisé à participer à des réunions à distance comme représentant de Hemmingford à l'Office Municipal d'Habitation du Haut Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9A RAPPORT DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE

Madame Annick Brunet, inspectrice municipale, dépose son rapport des permis délivrés durant le mois d'avril 2023.

Nombre de permis émis :	11
Valeur des travaux :	913,007\$
Valeur des permis :	460\$

2023-05-101

10A LOCATION DE TOILETTE PORTATIVE POUR LE STATIONNEMENT MUNICIPAL ET LE CENTRE RÉCRÉATIF

Attendu qu' il est important d'avoir des toilettes publiques pour les nombreux cyclistes qui stationnent leur véhicule dans le stationnement de l'hôtel de ville et pour les utilisateurs du Centre récréatif ;

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la location de toilettes avec lavabo :

1 toilette stationnement municipal arrière et 2 toilettes au Centre Récréatif (1 au parc de jeux et 1 au tennis)

Entreprises	Frais mensuels par toilette	Frais de livraison et cueillette	Total jusqu'au 30 octobre (avec taxes)
Sanivac	56.25\$ / semaine / toilette	260.00 \$	5 397.79 \$
Sanibert	42.75\$ / semaine / toilette	170.00 \$	3 734.38 \$
Solutions Environnementales 360 Ltd.	35.00\$ / semaine / toilette	120.00 \$	3 035.37 \$

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que la municipalité procède à la location de trois toilettes portatives avec lavabo pour un montant de 3 035,37\$ avec Solutions environnementales 360 Ltd. ;
 - Que la location des toilettes se termine à la fin octobre 2023 ;
 - D'imputer cette dépense mensuelle au poste 02-701-20-520 et que cette dépense fait partie de l'entente des loisirs avec le Canton de Hemmingford.

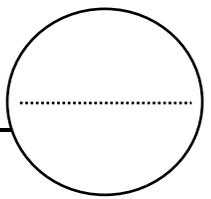
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-102

10B LOCATION DE TOILETTE PORTATIVE POUR LA FIN DE SEMAINE DES VENTES DE GARAGE EN SEPTEMBRE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023

Attendu qu' il est important d'avoir des toilettes publiques pour les nombreux visiteurs qui seront de passage lors de cet événement populaire en septembre ;

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la location de toilettes avec lavabo :

2 toilettes stationnement 476 Frontière

Entreprises	Frais par toilette	Frais de livraison et cueillette	Total jusqu'au 30 octobre (avec taxes)
Sanivac	100.00\$ / toilette	195.00 \$	454.15 \$
Sanibert	140.00\$ / toilette	140.00 \$	505.43 \$
Solutions Environnementales 360 Ltd.	98.00\$ / toilette	80.00 \$	317.15 \$

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que la municipalité procède à la location de deux toilettes portatives avec lavabo pour un montant de 317.15\$ avec Solutions environnementales 360 Ltd.;
- Que la location des toilettes soit seulement pour la fin de semaine du 16-17 septembre 2023;
- D'imputer cette dépense mensuelle au poste 02-701-20-520 et que cette dépense fait partie de l'entente des loisirs avec le Canton de Hemmingford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

2023-05-103

11A - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES XI - AIDE FINANCIÈRE 2023

Attendu que la Municipalité a conclu une entente avec la Société d'Histoire des XI par lequel elle s'engage à remettre une aide financière annuellement;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 100\$ leur soit accordé pour l'année 2023, des fonds prévus du budget de 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-104

11B-DON POUR LES FLEURS POUR LE CÉNOTAPHE

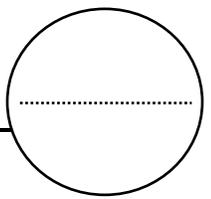
Monsieur Karl Kramell, représentant de la Légion Royale Canadienne de Hemmingford explique

- Que des bénévoles de la Légion font l'aménagement et l'entretien annuellement des fleurs pour le cénotaphe ;
- Que l'organisme Légion Royale dépense environ 500\$ par année pour l'achat de fleurs, engrais, etc.

Monsieur Kramell demande au nom de la Légion un remboursement annuel pour compenser une partie de ses frais et ceci annuellement.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023

Considérant que le cénotaphe est un terrain municipal appartenant aux deux municipalités et aménager en mémoire de nos vétérans ;

Considérant que les employés municipaux font seulement la coupe de gazon de ce terrain ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 100\$ leur soit accordé annuellement pour compenser une partie de ces frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-105

11C - DON À LA FOIRE D'HAVELOCK POUR LEUR 151^E ANNIVERSAIRE

Considérant que M. Keith McAdam, président de la foire d'Havelock, a fait parvenir une lettre au conseil municipal pour solliciter un don pour la 151^e édition de la foire d'Havelock qui a lieu en septembre 2023 ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer un don de 200\$ à la foire d'Havelock pour leur 151^e anniversaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-052-106

11D - MAISON DES JEUNES – LAVE-AUTO ET PROJECTIONS DE FILM EXTERIEUR

Considérant que Francesca Barron, coordinatrice de la Maison des Jeunes de la Frontière (MDJ) demande l'autorisation d'organiser des lave-auto les jeudis dans le stationnement municipal tel que l'an dernier ;

Considérant que la MDJ aimera faire deux (2) projections de film extérieur dans le même stationnement;

Considérant que la projection de film finira au plus tard à 23:00.

Considérant que ces activités apportent une source de revenu pour cet organisme ;

En conséquence, et résolu unanimement par les conseillers que le groupe Maison des jeunes soit autorisé à organiser des lave-autos les jeudis et projection de deux films à l'extérieur comme levée de fonds, à l'exception lors d'un avis de réduction de consommation d'eau en raison de sécheresse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05 107

11E - CORPS DE CADETS DE L'ARMÉE 2698 SIEUR DE BEAUJEU - AIDE FINANCIÈRE

Considérant que la réception d'une correspondance du Corps de Cadets de l'armée 2698 Sieur de Beaujeu dans le cadre d'une campagne de financement pour donner un programme complémentaire aux jeunes cadets et cadettes;

En conséquence, il est proposé et résolu par les conseillers que la Municipalité du Village de Hemmingford de verser un don de 50 \$ au Corps de Cadets de l'armée 2698 Sieur de Beaujeu pour les activités de ce groupe.

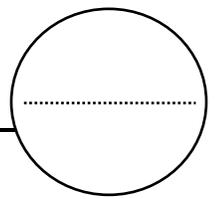
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05 108

11F - DON À L'ÉGLISE ODELLTOWN POUR LEUR 200^E ANNIVERSAIRE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023

- Attendu que L'église d'Odelltown célèbre son 200e anniversaire
- Attendu que Pour célébrer cet anniversaire, une journée portes ouvertes sera organisée le 18 juin 2023.
- Attendu que Pat Hannah, président du Comité pour le bicentenaire de l'église Odelltown, a demandé un soutien financier pour cet événement.

En conséquence, il est proposé et résolu par les conseillers que la Municipalité du Village de Hemmingford de verser un don de 200 \$ à l'Église Odelltown.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

2023-05-109

12A – POMPAGE DE LONGUE DURÉE (72 H) CIBLE 2 ET PIÉZOMÈTRE DANS LA STATION (LNA)

- Considérant que le puits foré à la cible 2 démontre une capacité et une qualité qui semblerait satisfaisante à ce que nous recherchons afin d'avoir un puits de redondance pour l'eau potable;
- Considérant que le piézomètre dans la station eau potable serait également un puits qui pourrait venir compenser l'amené d'eau du puits en utilisation en ce moment ainsi que diminuer la quantité de manganèse dans l'eau actuelle;
- Considérant que seul un essai de pompage de longue durée (72 h) permettrait de vérifier la capacité hydraulique réel du puits à la cible 2 et du piézomètre, en plus de fournir des renseignements importants sur l'aquifère exploité, mesurer la variation du niveau d'eau dans les puits durant le pompage, de calculer le débit puisé, de déterminer la vitesse de rétablissement des puits suite à un pompage ainsi que l'impact d'un nouveau prélèvement d'eau ou l'augmentation de ces derniers sur l'aquifère et sur les puits voisins;
- Considérant que ces pompages sont nécessaires afin de faire la demande, au ministère de l'Environnement, que ces deux derniers deviennent des puits de captage d'eau souterraine municipaux dans le futur;
- Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford prendra à sa charge les analyses d'eau qui seront envoyés au laboratoire afin de connaître la qualité d'eau de ces 2 puits;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- D'octroyer le contrat, des essais de pompage de longue durée (72 h) pour le puits cible #2 et le piézomètre à l'intérieur de la station, à la firme Laforest Nova Aqua pour un montant de 15 247.29\$ taxes incluses
- De payer les frais d'analyses d'eau pour ces deux puits afin de connaître leur qualité d'eau directement au laboratoire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

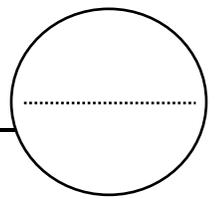
2023-05-110

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 2 MAI 2023

- Considérant que M. Michael Krohn, le directeur général et secrétaire-trésorière confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023

payés et à payer au 2 mai 2023, soit dans le budget 2023 ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford que les comptes payés du 5 avril au 2 mai 2023 soient acceptés au montant de 68 802.84\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 2 mai 2023 soient payés au montant de 37 008.86\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-05-111

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 :57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Drew Somerville, Maire
Maire.

Michael Krohn
Directeur général et Greff...-très.

Je, _____, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe
pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023.